



MUNICIPALITÉ DE
MUNICIPALITY OF
MILLE-ISLES

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRESENTES DONNE par la soussignée, directrice générale et secrétaire trésorière de ladite municipalité :

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2018, qui se tiendra à 19 h à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles, au cours de laquelle tout intéressé pourra se faire entendre.

Nature: La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un abri d'auto permanent à une distance de 7,32 mètres de la ligne latérale de propriété, plutôt qu'à une distance de 10 mètres, tel que prévu à la réglementation, à la propriété située au 15, montée du Pont-Bleu.

Effet : Contrevient à la grille de la zone H-3 laquelle prescrit que la marge latérale minimale à respecter est de 10 mètres.

Donné à Mille-Isles, ce 20 juin 2018.

Directrice générale et secrétaire trésorière

PUBLIC NOTICE

MINOR DEROGATION

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, general director and secretary-treasurer of the aforesaid municipality :

THAT the municipal council will decide upon the following request for a minor derogation described below at the regular meeting to be held on July 4, 2018, at 7:00 p.m. at the at the Community Hall located at 1262 Mille-Isles road in Mille-Isles at which all interested persons can be heard by the Council concerning this request..

Nature: The minor derogation request is to authorize the construction of a permanent car shelter at a distance of 7,32 meters from the lateral property line, instead of a distance of 10 meters, as prescribed by the by-law, on the property located at 15, montée du Pont-Bleu.

Effect: Contravenes zoning grid H-3 which prescribes that the minimal lateral setback is 10 meters.

Given in Mille-Isles, June 20, 2018.

General director and secretary treasurer

Sarah Channell